



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
séance du Mardi 03 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, trois décembre à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-sept novembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Bertrand FOPPA (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Vanessa VIALETES

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	1	7

N°2024-09-65

Demande des Associations pour la parcelle AC220 (les Jardins Partagés)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les associations communales (Les Amis du Patrimoine Saint Crucien, Expression Saint Cruciennes, Comité des fêtes Santa Crew, D'Eau et D'Ocre, Multi-sports Vère-Lézert et Miss Terre) proposant de leur confier la gestion de la totalité de la parcelle accueillant les jardins familiaux (environ 2 ha). Cette parcelle est propriété de la Commune de Sainte-Croix.

Le Conseil Municipal unanime exprime sa profonde reconnaissance pour le dynamisme et l'engagement dont nos associations font preuve. Toutes les animations et activités proposées enrichissent la vie de notre commune et renforcent les liens entre les habitants.

Le Conseil Municipal aide bien sûr les associations autant que les ressources communales le permettent par la mise à disposition d'équipements, l'aide de l'employé communal et le versement de subventions.

Il a pris connaissance avec grand intérêt de cette demande de gestion intégrale de la parcelle (actuellement utilisée pour partie minoritaire par les jardins familiaux et pour une partie majoritaire confié par commodat à l'EARL de Larroque), ainsi que des projets ambitieux qu'il est envisagé d'y développer. Ces idées témoignent de créativité et d'envie d'apporter toujours davantage à notre communauté.

Toutefois, après débat, le conseil municipal estime que cette demande dans sa globalité pourrait dépasser ce qui semble réalisable dans le cadre actuel, tant au regard des capacités financières de nos associations que de la grande mobilisation nécessaire de leurs bénévoles.

Le Conseil Municipal affirme sa volonté ferme d'accompagner nos associations dans la mise en œuvre de projets concrets et précis, à condition qu'ils soient :

- Chiffrés de manière réaliste et compatible avec les capacités financières de la commune, des associations et des partenaires éventuels.
- Échelonnés dans le temps pour mieux répartir les efforts et les moyens,
- Et alignés avec le projet global que la commune est en train de définir dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci sera débattu lors d'une prochaine enquête publique.

Notre priorité est d'organiser l'aménagement de notre commune de manière rationnelle, concertée et économe, tout en veillant à préserver et si possible améliorer la qualité de vie à Ste Croix en offrant dynamisme, solidarité, cadre de vie et un maximum de services aux habitants en rapport avec la taille de la commune.

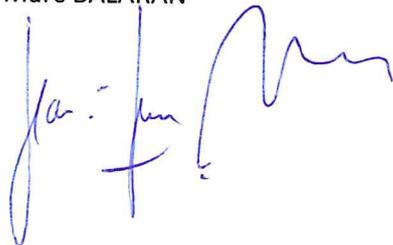
Le Conseil Municipal propose donc aux signataires de revenir vers lui pour définir le porteur effectif du projet (foyer rural par exemple qui regrouperait l'ensemble des associations participant au projet) et les invite à venir discuter avec lui afin de définir ensemble les étapes possibles et les priorités à donner à ces projets.

C'est avec enthousiasme qu'il apportera son aide, dans la limite des possibilités du budget communal, pour faire de ces initiatives une réussite et pour continuer à bâtir un cadre de vie harmonieux et convivial pour tous les habitants.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



La Secrétaire de séance
Vanessa VIALETTES

